

NOTE D'INFORMATION

RELATIVE A LA PROLONGATION DE DELAI DE DEPOT
DES ETATS FINANCIERS SUR LA PLATEFORME
ELECTRONIQUE DU GUICHET UNIQUE DE
DEPOT DES ETATS FINANCIERS (GUDEF)

N° 007-2026/OTR/CG/CI/DCF

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des contribuables et des partenaires que le délai de dépôt des états financiers, initialement fixé au 30 avril pour les personnes morales autres que les sociétés et compagnies d'assurances et de réassurances sur la plateforme électronique du GUDEF, est prorogé de dix (10) jours à compter de son échéance, soit jusqu'au 10 mai 2026.

Cependant, cette mesure, qui entraîne la suspension des pénalités pour dépôt après délai des états financiers, ne s'applique pas aux pénalités relatives à la déclaration et au paiement du solde de liquidation.

Le Commissaire Général remercie les contribuables et les partenaires de l'OTR pour leur collaboration et compte sur leur compréhension.

Fait à Lomé, le 04 mai 2026

Le Commissaire Général

Yawa Djigbodi TSEGAN